

"Les SSIAD, horizon 2030 ! Evolution des organisations, des fonctions et des pratiques."



Depuis leur création et au cours de ces quarante dernières années, les SSIAD ont démontré leur capacité d'innovation sociale par leur adaptabilité à l'évolution des besoins et des politiques publiques.

L'accélération des changements et les récentes évolutions du contexte législatif et budgétaire interroge sur l'avenir de ces services.

Alors que le vieillissement de la population s'accélère, le premier choix de lieu de vie des personnes en perte d'autonomie et de leurs proches reste celui du domicile. En 2030, la France comptera 6 millions de personnes âgées de 75 à 84 ans. En parallèle, 90% des Français souhaitent vieillir à domicile.

Les futurs SAD devront relever le défi majeur de répondre, sur tous les territoires, à une demande croissante, à une exigence de qualité dans un contexte budgétaire contraint.

Cette transformation globale du champ de l'accompagnement à domicile va entraîner une profonde modification de l'organisation et du fonctionnement des SSIAD/SAD.

Les pratiques managériales et les modalités d'accompagnement en sont également interrogées. La réforme des SAD impacte déjà directement les acteurs du SSIAD, et questionne leur rôle et leurs missions.

Comment les personnels soignants peuvent repenser leurs pratiques dans le cadre d'une coordination « clinique » avec les professionnels de l'aide pour construire de nouvelles façons de faire au sein des futurs SAD ?

Comment garantir le respect des missions d'intérêt général et l'ancrage territorial des Ssiad dans cette recomposition majeure de l'offre de service à domicile ?

Comment les IDEC et responsables de SSIAD vont conduire le changement auprès des équipes professionnelles pour favoriser leur repositionnement dans la nouvelle organisation du SAD ?

Avec quelles compétences mettre en œuvre un management transversal et animer un réseau partenarial à l'échelle d'un territoire ?

A la lumière du nouveau dispositif des évaluations, comment intégrer la démarche qualité dans son mode de management pour permettre à un collectif de mieux partager la vision du projet, de se doter de critères communs de qualité et de pratiques d'organisation partagées ?

Comment passer d'une logique de places à une logique de parcours, garantir la participation effective des personnes dépendantes et favoriser leur autodétermination définie comme « la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées » par Wehmeyer et Sands (1996).

La capacité d'adaptation des SSIAD à l'horizon 2030 sera renforcée par celle à anticiper les opportunités et perspectives d'innovation qui s'ouvrent dans ce contexte en pleine mutation.

En croisant les regards des différents acteurs des SSIAD et de leurs partenaires, nous explorerons au cours du congrès 2025, les choix stratégiques à opérer en saisissant les éléments dynamiques et favorables de l'environnement que les Ssiad pourraient exploiter à leur avantage.

Retrouvons-nous à ANGLET, les 19 et 20 juin 2025.

Nous vous attendons nombreux !